



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/42/592  
6 octobre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-deuxième session  
Point 72 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement  
de la sécurité internationale

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	2
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS .....	2
Bulgarie .....	2
Cuba .....	6
El Salvador .....	7
Philippines .....	10
Tchécoslovaquie .....	11

## I. INTRODUCTION

1. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/90 du 4 décembre 1986, intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Au paragraphe 16 de cette résolution, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à faire connaître leurs vues sur la question et demandé au Secrétaire général de lui présenter, lors de sa quarante-deuxième session, un rapport établi à partir des réponses qu'il aura reçues.
2. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a adressé, le 21 avril 1987, une note verbale aux gouvernements des Etats Membres, les invitant à soumettre leurs vues conformément au paragraphe 16 de la résolution susmentionnée.
3. Au 17 août 1987, les Etats Membres suivants avaient répondu à cette note : Bulgarie, Cuba, El Salvador, Philippines et Tchécoslovaquie. Les réponses qui seraient reçues ultérieurement seront publiées en tant qu'additifs au présent rapport.

## II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

### BULGARIE

[Original : anglais]  
[15 juillet 1987]

1. La République populaire de Bulgarie a toujours attaché une importance particulière à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, qui est un des documents majeurs adoptés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. La question de son application a pris un nouveau relief dans la situation internationale actuelle.
2. Le Gouvernement bulgare approuve la manière dont la question est abordée dans la résolution 41/90, qui tient compte de l'interdépendance croissante des nations et du fait que, dans le monde d'aujourd'hui, il n'existe pas d'autre choix qu'une politique de coexistence pacifique, de détente et de coopération entre les Etats sur la base de l'égalité, quels que soient leur puissance économique ou militaire, leur système politique et social, leur étendue et leur situation géographique.
3. La puissance destructrice des techniques militaires et l'interdépendance croissante des Etats sont les deux facteurs qui exigent expressément de chacun de nous non seulement qu'il prenne conscience de l'impératif général de la survie de l'humanité, mais aussi qu'il oeuvre efficacement à la promotion et au renforcement de la sécurité internationale et, plus particulièrement, à l'élimination du danger d'une catastrophe nucléaire. Dans le monde d'aujourd'hui, aucun Etat, aussi puissant soit-il, ne peut assurer sa sécurité nationale par les seuls moyens technico-militaires. Préserver la sécurité constitue de plus en plus un problème politique. En outre, si la sécurité a pu être limitée dans le passé aux seuls domaines militaire et politique et était le plus souvent assurée aux dépens de la sécurité d'autrui, elle ne peut aujourd'hui être que mutuelle et de plus en plus liée à une coopération touchant tous les aspects des relations entre Etats.

4. Comme il est dit dans le communiqué publié par le Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie en mai 1987 (voir A/42/313-S/18888, annexe) :

"... le développement dans le monde, les changements dans les relations internationales, l'interdépendance accrue des Etats, le progrès scientifique et technique et les armes d'une puissance destructrice inouïe exigent une nouvelle manière de penser, une nouvelle approche des questions de la guerre et de la paix, du désarmement et d'autres problèmes compliqués globaux et régionaux. En même temps, ils rendent nécessaire l'abandon de la doctrine de la "dissuasion nucléaire" selon laquelle les armes nucléaires garantiraient prétendument la sécurité des Etats. Une guerre nucléaire ne connaîtrait pas de vainqueurs. Aussi les Etats signataires du Traité de Varsovie réaffirment-ils leur conviction que la tâche la plus importante consiste à empêcher une guerre, à la bannir une fois pour toutes de la vie de l'humanité, à sauvegarder la paix dans le monde. Il importe de mettre un terme à la course aux armements et de passer à des mesures concrètes de désarmement, notamment sur le plan nucléaire, qui visent le désarmement complet et général. La réalisation de cet objectif exige l'action conjointe de tous les Etats, de toutes les forces de paix, une confiance plus grande dans les relations entre les Etats, notamment entre ceux appartenant à différents systèmes sociaux, et entre leurs alliances militaro-politiques, ainsi que la compréhension des inquiétudes, des objectifs et des intentions de l'autre partie sur le plan militaire."

5. C'est précisément sur cette approche des problèmes de sécurité que se fonde le système global de paix et de sécurité internationales proposé par les pays socialistes, dont la Bulgarie, qui engloberait tous les aspects des relations entre Etats, qu'ils soient militaires, politiques, économiques ou humanitaires.

6. La sécurité militaire suppose, avant tout, que les Etats dotés d'armes nucléaires renoncent mutuellement à la guerre, entre eux ou contre un pays tiers, que ce soit avec des armes nucléaires ou classiques, refusent d'étendre la course aux armements à l'espace et mettent fin à celle qui se déroule sur la Terre. Elle devrait aussi comporter l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires et l'élimination totale de ces armes d'ici la fin du siècle, l'interdiction et la destruction des armes chimiques et la renonciation à la mise au point de nouvelles armes de destruction massive. Les réalités du monde actuel appellent également une réduction rigoureusement vérifiée des arsenaux militaires des Etats à des niveaux suffisants pour leur défense, le démantèlement des blocs militaires et la réduction proportionnée et équilibrée des budgets militaires. Pour une garantie meilleure et plus fiable de la sécurité mondiale, il faudra surbordonner les doctrines militaires des Etats à l'objectif qui consiste à éviter la guerre, qu'elle soit nucléaire ou classique. En d'autres termes, les doctrines militaires devraient avoir un caractère exclusivement défensif, comme il est souligné dans le document du 29 mai 1987 intitulé "La doctrine militaire des Etats signataires du Traité de Varsovie" (voir A/42/313-S/18888, annexe).

7. Chacune des mesures proposées dans le domaine militaire devrait, à notre avis, s'accompagner de mesures fiables et efficaces de vérification, y compris, le cas échéant, des inspections sur place et d'autres procédures internationales.

8. Dans le domaine politique, la sécurité globale suppose, avant tout, que l'on favorise des efforts concertés et une coopération en vue d'éliminer les foyers de tension et de régler les conflits dans diverses régions du monde (Moyen-Orient, Amérique centrale, Asie du Sud-Est et Afrique australe, par exemple), que l'on respecte rigoureusement le droit de chaque peuple de choisir sa propre voie de développement, que l'on règle les différends entre Etats par des moyens pacifiques et que l'on élabore un ensemble de mesures destinées à renforcer la confiance entre les Etats. Autre élément important du système global de sécurité, il faut élaborer des mesures efficaces en vue de lutter contre le terrorisme international et, notamment, d'assurer la sécurité des communications internationales terrestres, aériennes et maritimes.

9. Le contexte économique international a aussi des incidences croissantes sur l'état général des relations internationales. Les restrictions et freins imposés au développement de la coopération économique, scientifique et technique et l'absence d'une sécurité économique au plan international ont un effet déstabilisateur sur la sécurité internationale. La Bulgarie s'associe à l'appel lancé en faveur d'une restructuration de l'ensemble du système des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique, de l'instauration d'un nouvel ordre économique international garantissant une sécurité égale à tous les Etats et d'une solution équitable du problème de la dette extérieure des pays en développement. C'est dans cette optique que les Etats signataires du Traité de Varsovie ont adopté à la dernière réunion de leur Comité consultatif politique un document intitulé "Vaincre le sous-développement et instaurer un nouvel ordre économique international".

10. Il faut rechercher de nouveaux moyens d'étendre la coopération dans le domaine humanitaire, car la violation des droits de l'homme constitue une autre source de tension. L'instauration d'un système de sécurité durable est inconcevable sans la jouissance des droits de l'homme et le libre développement de l'individu.

11. L'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale exige que tous les Etats se conforment rigoureusement aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et qu'ils abordent d'une manière responsable les intérêts des autres pays. La Bulgarie apprécie à leur juste valeur les efforts du Mouvement des pays non alignés en vue de renforcer la paix et la sécurité, comme en témoignent les documents adoptés par les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement à leur dernière réunion, à Harare. La Bulgarie se félicite également des efforts déployés par les Six de New Delhi - Argentine, Inde, Grèce, Tanzanie, Mexique et Suède - pour éliminer la menace nucléaire et surmonter les méfiances et les craintes. La Bulgarie attache une grande importance aux idées énoncées dans la Déclaration de principe de New Delhi par un monde d'où seraient bannies les armes nucléaires et la violence, déclaration signée par l'URSS et l'Inde et qui constitue l'expression concrète d'une nouvelle façon d'envisager les relations politiques.

12. Les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et les efforts faits par les deux pays pour conclure des accords concrets en vue de freiner la course aux armements revêtent une importance particulière pour l'avenir de la paix et de la sécurité.

13. La contribution de la Bulgarie à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale réside dans la politique même de la Bulgarie en Europe et dans les Balkans, politique guidée par les seuls intérêts de la paix, de la sécurité et de la coopération. La Bulgarie accorde la priorité au processus de renforcement de la confiance et de la sécurité sur le continent où se trouve la plus forte concentration de forces armées et d'armements, et elle y participe activement dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ce processus est destiné à favoriser l'apaisement des tensions et de la méfiance, à surmonter les affrontements entre Etats et blocs militaro-politiques et à faciliter l'adoption de mesures de désarmement.

14. La Déclaration d'amitié, de bon voisinage et de coopération signée l'année dernière entre la République populaire de Bulgarie et la République hellénique est considérée à juste titre par la communauté internationale comme un événement sans précédent de l'après-guerre et constitue le premier document bilatéral jamais signé entre deux Etats voisins des Balkans dotés de systèmes sociaux différents et participant à des alliances militaires opposées. La Bulgarie maintient sa proposition tendant à signer avec tous les pays des Balkans des accords bilatéraux qui prévoiraient un code de relations de bon voisinage, la renonciation aux prétentions territoriales et la non-utilisation du territoire de chacun des pays à des fins hostiles contre un autre pays. La déclaration bulgare-grecque constitue, à son avis, un bon exemple de tels accords.

15. Tout aussi notoires sont les initiatives tendant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques dans les Balkans, ainsi que le souhait de la République populaire de Bulgarie de voir les peuples des Balkans et du reste de l'Europe déployer des efforts accrus et concertés afin de protéger l'environnement de la péninsule des Balkans et de tout le continent. La Bulgarie a proposé la conclusion d'un traité sur la protection de l'environnement de la péninsule ainsi que l'organisation d'un forum écologique dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

16. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Bulgarie a contribué aux efforts tendant à éliminer les foyers de tension, à rechercher un règlement pacifique des situations de crise et à concrétiser le droit des peuples de choisir leur propre voie de développement dans les domaines politique, social et économique.

17. La Bulgarie attache une grande importance aux efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie en vue de concrétiser la volonté commune de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité. Comme l'a déclaré Todor Zhivkov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, dans le message qu'il a adressé au Secrétaire général à l'occasion de l'Année internationale de la paix :

"L'ONU se prête tout naturellement à l'étude et à la recherche de solutions aux innombrables problèmes politiques, économiques, sociaux et autres. C'est pourquoi la République populaire de Bulgarie a toujours appuyé et continuera d'appuyer les activités de l'organisation mondiale, ainsi que les efforts visant à renforcer son efficacité" (voir A/42/126, annexe).

18. De toute évidence, tous les Etats doivent redoubler de persévérance et d'énergie dans leurs efforts tendant à appliquer pleinement la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, et ce dans l'intérêt de la paix et de la sécurité pour tous.

CUBA

[Original : espagnol]  
[1er juillet 1987]

1. Le Gouvernement de la République de Cuba estime que les objectifs visés par la Déclaration conservent une importance capitale à l'heure actuelle, compte tenu de la complexité de la situation internationale.

2. L'Organisation des Nations Unies doit redoubler encore d'efforts pour résoudre les problèmes identifiés dans la Déclaration et en particulier dénoncer vigoureusement les obstacles qui l'empêchent de concrétiser son activité en mesures propres à renforcer la paix et la sécurité internationales.

3. L'Organisation des Nations Unies doit s'attacher encore plus diligemment et plus fermement à identifier et à dénoncer les intérêts qui favorisent la course aux armements. A cette fin, elle doit résister aux attitudes qui se manifestent aujourd'hui au niveau des grandes puissances, principales responsables de la sécurité internationale aux yeux de l'opinion publique. L'analyse de l'ensemble de propositions présenté dernièrement à ce sujet par l'URSS et les positions adoptées à cet égard par le gouvernement actuel des Etats-Unis font ressortir des éléments concrets : il appartient à l'ONU d'encourager les uns et de se prononcer sur les autres.

4. Malgré les nombreux appels lancés par l'ONU, certains foyers de tension qui menacent la paix et la sécurité internationales tendent à s'exacerber, mettant ainsi davantage en lumière les graves dangers qu'ils représentent pour l'humanité. En Afrique australe, le Gouvernement raciste sud-africain fait subir à la majorité noire le système ignominieux d'apartheid; il est la cause principale des graves problèmes qui affectent la région, qu'il s'agisse de la Namibie, laquelle n'a pu encore obtenir son indépendance, ou des agressions constantes que l'Afrique du Sud lance contre les pays de première ligne. Cependant, en raison du veto maintes fois opposé par les Etats-Unis, on n'a pu encore appliquer contre l'Afrique du Sud les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui contribueraient de façon décisive à libérer de ce fléau les populations de la région.

5. Au Moyen-Orient, la Conférence sur la paix n'a toujours pas été convoquée; ce serait pourtant un pas décisif vers la solution de ce problème complexe, aux conséquences tragiques pour les Palestiniens et les autres populations arabes, problème qu'aggravent des facteurs comme la prétendue "alliance stratégique" entre les Etats-Unis et Israël, laquelle vise à perpétuer l'occupation des territoires arabes. En Amérique centrale, les efforts du Groupe de Contadora ont été entravés par les conséquences de la guerre non déclarée que le Gouvernement des Etats-Unis livre au peuple nicaraguayen.

6. La situation économique des pays sous-développés, extrêmement grave depuis longtemps déjà, connaît aujourd'hui une nouvelle détérioration du fait du poids insupportable de la dette extérieure, sans que les principales puissances capitalistes développées n'adoptent une position permettant de trouver des solutions efficaces au sous-développement, source de nombreux maux sociaux qui compromettent la stabilité interne de ces pays.
7. Ces conflits importants continuent entre autres de menacer la sécurité internationale; c'est pourquoi il est impérieux que l'ONU joue un plus grand rôle dans la recherche de solutions adéquates permettant de faire appliquer effectivement les principes énoncés dans la Déclaration.
8. L'Organisation des Nations Unies devrait faire échec aux tentatives de ceux qui, contre la volonté de l'immense majorité de ses Etats Membres, prétendent subordonner l'Organisation à des intérêts politiques douteux, comme ceux qui poussent le Gouvernement des Etats-Unis à vouloir faire condamner Cuba pour de prétendues violations des droits de l'homme, alors que ces droits sont aujourd'hui garantis au peuple cubain pour la première fois dans son histoire.
9. Le Gouvernement cubain est convaincu que l'Organisation des Nations Unies continuera à jouer son rôle de porte-parole universel de l'opinion publique internationale, laquelle réclame des mesures concrètes pour le renforcement de la sécurité internationale.

## EL SALVADOR

[Original : espagnol]

[29 juin 1987]

1. Le Gouvernement salvadorien, rappelant la détermination des peuples des Nations Unies, proclamée dans la Charte, à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à coexister en paix dans un esprit de bon voisinage et à unir leurs forces pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se déclare préoccupé par la prolifération et l'intensification des conflits nationaux, régionaux et internationaux qui mettent en danger l'existence même de l'humanité.
2. Le Gouvernement salvadorien réaffirme avec une conviction profonde que ce n'est qu'en respectant et appliquant pleinement les principes et règles du droit international qui garantissent la coexistence pacifique et la coopération entre les Etats qu'il sera possible de rétablir le climat de confiance, de paix et de sécurité qui est actuellement si gravement compromis qu'il met la sécurité internationale en danger.
3. El Salvador rappelle donc à tous les Etats qu'ils ont le devoir d'examiner très sérieusement la situation internationale actuelle et d'étudier les moyens et recours qu'offre la Charte des Nations Unies pour instaurer la paix, la sécurité et la coopération dans le monde. Il les exhorte en outre à réaffirmer solennellement dans leurs relations internationales la validité universelle et l'intangibilité des objectifs et principes énoncés dans la Charte, notamment non-ingérence dans les

affaires intérieures et extérieures des Etats, règlement pacifique des différends, non-recours à la menace et à l'usage de la force dans les relations internationales, inviolabilité de l'intégrité territoriale, non-reconnaissance des conquêtes territoriales, égalité souveraine des Etats et autodétermination des peuples.

4. Le Gouvernement du Président José Napoleon Duarte souligne aussi sa vocation pacifiste et sa pleine adhésion aux objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies, qu'il approuve, respecte et applique comme étant des principes de droit international, et il demande instamment aux pays qui ont un rôle essentiel à jouer dans l'instauration d'un ordre international plus stable et plus sûr de faire preuve d'une véritable volonté de résoudre sur le plan politique la crise qui touche l'Amérique centrale et établir les fondements de la paix, de la démocratie, de la coopération et du développement dans cette région.

5. El Salvador a clairement montré sa volonté en ce sens et sa vocation pacifiste en appliquant les principes des Nations Unies pour résoudre ses différends avec d'autres Etats, notamment :

a) Dans le différend avec le Honduras, le Gouvernement salvadorien a établi une politique d'entente cordiale avec le Gouvernement hondurien, afin de trouver une solution pacifique et durable aux problèmes bilatéraux, notamment aux questions frontalières;

b) Cette politique d'entente amorcée par le Gouvernement salvadorien montre bien que la solution pacifique des différends fondée sur la négociation constitue la meilleure forme de règlement, comme l'a prouvé la signature, le 30 octobre 1980, à Lima (Pérou), au terme de négociations, du Traité de paix réglant les différends qui avaient opposé à un certain moment les deux pays;

c) El Salvador et le Honduras ont maintenant décidé, d'un commun accord, dans le cadre de l'application de cet instrument, de porter leur différend, dans ses aspects frontalier, terrestre, insulaire et maritime devant la Cour internationale de Justice, illustrant ainsi leur conviction que les différends internationaux d'ordre technique doivent être réglés dans le respect des principes du droit international.

6. En ce qui concerne la crise régionale qui règne en Amérique centrale depuis plusieurs années et à laquelle El Salvador n'a pas échappé, le Gouvernement salvadorien considère qu'il existe dans cette région aux niveaux politique, juridique, diplomatique et de la sécurité un vide qu'il est indispensable et urgent de combler si l'on veut mettre en place des conditions et des structures de nature à décourager et éventuellement de réduire à néant, toute entreprise expansionniste qui compromettrait les processus démocratiques dans la région.

7. Face à cette crise régionale, le Gouvernement salvadorien considère qu'il est absolument impératif d'agir, et cela sans aucun délai, car ce vide prouve que l'ensemble du système juridique international ne fonctionne pas comme il devrait. Il suffirait en effet que les Etats concernés respectent les obligations internationales qu'ils ont contractées, notamment celles qui sont définies par la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation des Etats américains, pour que la crise prenne fin.

8. Le Gouvernement salvadorien pense que pour combler ce vide et résoudre les problèmes qui ont été à l'origine de la crise, il faut sans attendre réactiver, ou éventuellement créer, des dispositifs permettant un développement soutenu de tous les secteurs de la vie régionale et en même temps faire en sorte que tous les efforts nationaux, régionaux et internationaux contribuent à l'instauration et au renforcement des processus démocratiques pluralistes et représentatifs, encouragent le dialogue aux niveaux régional et national et favorisent le développement économique, afin de jeter les bases d'une communauté d'Amérique centrale unie par la volonté de paix, de sécurité et de coopération régionale.

9. Désireux de voir ces objectifs se réaliser, le Gouvernement salvadorien a fait connaître en diverses occasions les obstacles qu'il rencontrait et les progrès qu'il réalisait dans son effort pour mettre fin à la confrontation idéologique et politico-militaire dans le pays, promouvoir la justice sociale et le respect des droits de l'homme grâce à un programme de gouvernement et apporter une solution politique aux problèmes nationaux, dans le cadre d'un processus de pacification qui fasse notamment participer activement tous les secteurs de la population salvadorienne, sans exception au renforcement de la démocratie.

10. L'attitude qu'El Salvador a adoptée sur le plan interne correspond exactement à sa position vis-à-vis du conflit régional. C'est ainsi qu'il a proposé, pour l'Amérique centrale, un plan de paix prévoyant l'ouverture d'un dialogue et de négociations avec les parties aux prises dans les différents pays afin de mettre en place les premiers fondements de la paix et de la coopération dans la région, dans le cadre de processus autonomes, libres de toute ingérence étrangère menaçant la souveraineté des pays concernés.

11. Le Gouvernement salvadorien est également convaincu que le règlement des problèmes nationaux et régionaux dépend uniquement de la volonté souveraine des pays de la région, qui sont les maîtres chez eux, et qu'il doit se faire sans ingérence extérieure d'aucune sorte et par des voies démocratiques, les différents secteurs de la société participant à des élections libres et démocratiques.

12. C'est ainsi que depuis la création du Groupe de Contadora, le Gouvernement salvadorien a toujours pleinement et fermement soutenu l'initiative de paix du Groupe, qui à ses yeux constitue la meilleure façon de combler le vide existant en Amérique centrale en offrant des formules susceptibles de déboucher sur des accords régionaux multilatéraux d'ensemble signés simultanément et vérifiables, qui favorisent la paix et la sécurité dans la région.

13. El Salvador observe avec une grande préoccupation l'évolution de la situation en Amérique centrale et constate que les démarches de paix du Groupe de Contadora, appuyé par l'Organisation des Nations Unies, continuent d'être gravement compromis par la course aux armements, et la multiplication des incidents frontaliers, les démonstrations de force et le soutien déclaré ou caché que certains gouvernements accordent aux groupes rebelles armés dont le but est de renverser les gouvernements légitimes et d'entraver les efforts de pacification, de détente, d'entente, de réconciliation nationale et de coopération dans la région.

14. El Salvador demande donc instamment aux Etats étrangers, qui, directement ou indirectement, se sont trouvés mêlés au conflit régional, de respecter pleinement la souveraineté des Etats concernés et le droit des peuples à décider eux-mêmes de leur destin sans ingérences, contraintes ou mesures de coercition extérieures, notamment celles que constituent la menace ou l'emploi de la force au grand jour ou de façon occulte, et de n'essayer d'ébranler ou de rompre l'unité nationale et l'intégrité d'aucun Etat d'Amérique centrale.

15. El Salvador demande instamment à tous les pays de comprendre qu'ils doivent immédiatement s'entendre sur la façon de procéder pour rendre plus efficaces les mesures de maintien de la paix, de telle manière que l'Organisation des Nations Unies puisse mieux faire face aux situations qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

16. Le Gouvernement salvadorien est conscient de la nécessité de prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et lutter contre les actes d'agression et autres atteintes à la paix et notamment des mesures pour instaurer, maintenir et rétablir la paix et la sécurité internationales.

#### PHILIPPINES

[Original : anglais]  
[21 juillet 1987]

1. Les Philippines ont toujours soutenu toutes les initiatives visant à assurer la sécurité et la paix partout dans le monde, et ont de leur côté oeuvré avec le soutien de gouvernements amis, pour renforcer leur sécurité et promouvoir le développement économique et social de la population.

2. Les Philippines ont voté pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la réduction des budgets militaires, les restrictions à la course aux armements navale, l'application des dispositifs de sécurité collective de la Charte des Nations Unies et l'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

3. La Constitution récemment ratifiée dispose que l'Etat philippin renonce à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale, intègre dans son droit national les principes généralement acceptés du droit international, souscrit à la politique de paix, d'égalité, de justice, de liberté, de coopération et d'amitié avec toutes les nations et, conformément aux intérêts du pays, adopte une politique bannissant toute arme nucléaire de son territoire national.

4. Les Philippines estiment que le succès de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale dépend largement de la sincérité avec laquelle les grandes puissances militaires et les autres Etats adhèrent aux dispositions de la Déclaration et essaient de persuader leurs alliés respectifs de faire de même. Le Conseil de sécurité, pour sa part, devrait travailler plus activement et plus énergiquement à maintenir la paix internationale, ce qui est sa fonction première.

TCHÉCOSLOVAQUIE

[Original : anglais]  
[29 juillet 1987]

1. La Tchécoslovaquie, qui avait pris il y a 17 ans une part active à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la Déclaration historique sur le renforcement de la sécurité internationale, estime qu'il s'agit là d'un instrument essentiel pour la paix et la détente internationale, car elle encourage le développement de relations amicales et avantageuses entre pays dotés de systèmes sociaux et économiques différents, selon les principes de la coexistence pacifique. Poursuivant une politique étrangère qui vise à renforcer la paix, à consolider la sécurité et la stabilité à l'échelon international, à limiter et à mettre fin à la course aux armements et à faire adopter des mesures concrètes en vue du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, la Tchécoslovaquie respecte strictement les principes de la Déclaration et cherche à en assurer la mise en oeuvre universelle et effective. Elle estime que toute solution aux problèmes de sécurité internationale à laquelle participeraient tous les Etats doit être fondée sur la Charte des Nations Unies, pierre angulaire du maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le cadre et les mécanismes y sont définis.

2. Se fondant sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur l'expérience accumulée par l'Organisation des Nations Unies au cours de plus de 40 années d'existence, et compte tenu des nouvelles réalités nucléaires et spatiales de notre époque, la Tchécoslovaquie préconise une définition moderne, indivisible et globale de la paix et de la sécurité, garantissant la survie de l'humanité et le développement socio-économique des peuples du monde entier, et fondée sur la coopération pacifique. La proposition novatrice des Etats socialistes, tendant à engager un débat direct entre les pays parties au Traité de Varsovie et les pays de l'OTAN sur la nature des doctrines de défense pourrait être fort importante à cet égard. Pour la Tchécoslovaquie, c'est un fait intangible que la guerre nucléaire n'est admissible en aucune circonstance. Il faut donc que tous les Etats adoptent des mesures concrètes pour l'empêcher et en éliminer les moyens matériels.

3. Le programme d'établissement de la sécurité par le désarmement, à savoir le programme d'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive d'ici à la fin du siècle, proposé par l'Union soviétique le 15 janvier 1986 pour supprimer les obstacles dans cette voie, offre la possibilité de progrès constructifs en ce sens. Il comporte des suggestions sur la manière de dénouer ce noeud gordien, d'arrêter l'accumulation d'armes nucléaires sur terre et d'empêcher la militarisation de l'espace.

4. Pour la réalisation de ce programme, la Tchécoslovaquie juge très importants les pourparlers entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les armes nucléaires et spatiales, car ils ne manqueront pas d'avoir des répercussions considérables sur l'avenir du désarmement et l'évolution générale des relations Est-Ouest dans les prochaines années. Pour la sécurité tant européenne que mondiale, l'essentiel à cet égard est la conclusion d'un accord sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et des missiles tactiques opérationnels en Europe. Ce serait

indubitablement un grand pas vers une amélioration radicale du climat international si l'Union soviétique et les Etats-Unis s'accordaient sur des principes fondamentaux applicables aux armes nucléaires stratégiques, le renforcement du régime prévu par le Traité concernant les systèmes antimissiles balistiques et la limitation des essais nucléaires. L'essentiel est tout d'abord de définir un moyen mutuellement acceptable d'empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. L'opinion publique internationale espère que la réunion au sommet prévue entre l'Union soviétique et les Etats-Unis aura pour résultat concret la signature d'un accord sur les missiles à portée intermédiaire et les missiles opérationnels tactiques, ainsi que sur des principes fondamentaux. La signature de cet accord ne servirait pas seulement à créer un climat favorable, mais aussi à jeter les bases politiques et juridiques d'une poursuite du désarmement nucléaire.

5. La Tchécoslovaquie a utilisé toutes les instances bilatérales et multilatérales possibles pour encourager les efforts visant à régler les problèmes les plus aigus et les plus urgents touchant au renforcement de la sécurité internationale et du désarmement, et continuera à le faire. Elle préconise d'améliorer l'efficacité des mécanismes en place. Elle salue toute initiative réaliste et raisonnable prise par les Etats, petits, moyens et grands, quels qu'en soient le régime social et l'idéologie. Elle estime que les résolutions constructives adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour le renforcement de la sécurité internationale, la limitation des armements et le désarmement offrent des bases solides pour l'élaboration pratique de traités, accords et conventions internationaux. L'instance idéale pour ce type d'activités demeure la Conférence du désarmement à Genève, où la Tchécoslovaquie préconise essentiellement l'élaboration rapide et l'adoption de traités sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, de mesures pratiques empêchant la militarisation de l'espace, et d'une convention sur l'interdiction générale et complète des armes chimiques et leur destruction.

6. La mise en oeuvre de mesures régionales et sous-régionales de désarmement, dans le cadre des efforts visant l'interdiction globale de catégories précises d'armes de destruction massive, revêt une extrême importance pour la Tchécoslovaquie. De concert avec la République démocratique allemande, elle oeuvre activement à la création en Europe centrale d'une zone exempte d'armes chimiques et d'un couloir exempt d'armes nucléaires, premier pas vers l'élimination des armes de destruction massive de cette zone stratégique.

7. L'élimination des armes de destruction massive doit s'accompagner de réductions substantielles des arsenaux d'armes classiques et des forces armées. Il serait réaliste d'entamer ce processus sur le continent européen, pour lequel existent déjà des propositions concrètes, avancées par les Etats socialistes dans l'Appel de Budapest de juin 1986. La Tchécoslovaquie se félicite que les autres participants de ce processus paneuropéen se soient eux aussi déclarés disposés à négocier sur les forces classiques dans l'Europe entière, de l'Atlantique à l'Oural. Les efforts conjugués de tous les Etats de la région devraient permettre l'ouverture dès l'année prochaine de pourparlers à cette fin.

8. La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale met en relief le lien étroit qui existe entre le renforcement de la sécurité internationale et le désarmement d'une part, et le développement économique de l'autre. A cet égard, la Tchécoslovaquie prête une attention toute particulière à la prochaine Conférence

internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Elle s'efforcera de veiller à ce que les conclusions de la Conférence traitent directement de la question des ressources supplémentaires qui pourraient être dégagées grâce au désarmement, afin de répondre aux besoins du développement économique et social, notamment de celui des pays en développement.

9. La Tchécoslovaquie est convaincue que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui aura lieu prochainement permettra d'accélérer le processus qui se dessine sur la scène internationale, et devrait aboutir à un monde exempt d'armes nucléaires et à la sécurité mondiale par le désarmement. Si la session est couronnée de succès, les années 90 pourraient être la décennie de l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et de violence.

10. La Tchécoslovaquie soutient les efforts déployés par les nations d'Asie pour faire de l'Asie et du Pacifique une zone de paix et de sécurité, une région de coopération mutuellement avantageuse sur un pied d'égalité. Elle appuie sans réserve les initiatives concrètes de l'Union soviétique, de la Mongolie, du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea, qui visent à instaurer dans la région un climat de sécurité et de coexistence pacifique, une coopération et des rapports de bon voisinage, le respect de la souveraineté des Etats et du principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La Tchécoslovaquie considère qu'il est urgent de faire de l'océan Indien une zone de paix et de convoquer à cette fin une conférence internationale.

11. Pour que soit intégralement garanties la sécurité internationale et la primauté du droit, il est indispensable de respecter le droit de chaque pays de faire ses propres choix dans les domaines social, politique et idéologique, et de permettre le libre développement des nations, des nationalités et des personnes. Il faut pour cela développer la coopération politique entre Etats et respecter les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'autodétermination des nations et des peuples, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières. C'est guidée par ces principes que la Tchécoslovaquie préconise un juste règlement des conflits qui maintiennent des foyers de tension dans différentes régions du monde.

12. La Tchécoslovaquie est favorable à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient proposée par l'Union soviétique et la création à cette fin d'un comité préparatoire composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. On aurait là le début d'un véritable processus de paix au Moyen-Orient, qui permettrait d'aboutir à un règlement équitable de la question de Palestine, dans l'esprit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967.

13. La Tchécoslovaquie s'inquiète de la dangereuse situation créée en Amérique centrale par la politique de force et de diktat militaire poursuivie par les Etats-Unis contre les Etats de la région dans le but d'éliminer le Gouvernement progressiste du Nicaragua. Il faut dans cette région un règlement politique équitable, fondé sur les propositions de paix avancées par le Nicaragua, un rôle actif étant dévolu au Groupe de Contadora.

14. La Tchécoslovaquie condamne vigoureusement la politique raciste d'apartheid menée par le Gouvernement sud-africain, la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie et les actes d'agression commis par le Gouvernement sud-africain à l'encontre des Etats voisins d'Afrique. Elle appuie les exigences légitimes des pays d'Afrique et d'autres pays, visant à l'adoption immédiate de sanctions globales et obligatoires à l'encontre du régime raciste, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

15. La Tchécoslovaquie est favorable à la politique de réconciliation nationale adoptée par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Cette politique crée des prémisses favorables à un règlement pacifique de la situation autour de l'Afghanistan, à condition toutefois que cessent les ingérences extérieures dans les affaires de ce pays.

16. Pour ce qui est des autres foyers de tension, la Tchécoslovaquie appuie les propositions des pays d'Indochine visant à instaurer durablement la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est; elle demande que cesse le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq et soutient les propositions de la République démocratique de Corée pour la réunification pacifique de la Corée, ainsi que les efforts déployés pour parvenir à un règlement équitable de la question de Chypre.

17. Pour sauvegarder la sécurité universelle, la compréhension mutuelle et la coopération, il faut aussi que se développe la coopération humanitaire internationale. Il s'agirait essentiellement d'adopter des mesures internationales pour éliminer les politiques de génocide, de discrimination raciale et religieuse et d'apartheid, et interdire toute propagande de guerre, de violence et d'intolérance à l'égard d'autres nations. Il sera par ailleurs plus facile de garantir la sécurité universelle si l'on intensifie la coopération internationale et les échanges dans les domaines culturel, scientifique et artistique, et si l'on démocratise les systèmes d'information. Les citoyens de tous les Etats devraient avoir la possibilité d'exercer leurs droits, compte dûment tenu des caractéristiques économiques et autres de chaque Etat, et devraient pouvoir participer aux échanges touristiques, aux mouvements sociaux internationaux et aux migrations internationales de travailleurs.

18. La Tchécoslovaquie est persuadée que l'on ne pourra garantir efficacement des relations pacifiques, stables et fiables que par la recherche concomitante de solutions équitables aux problèmes économiques internationaux. L'humanité en est à un stade de son histoire où la question de la survie se pose non seulement sous l'angle politique et militaire, mais également sous l'aspect des conditions d'existence. Si le premier aspect est du ressort de la politique, la sécurité et la prospérité universelles doivent être fondées sur une large coopération économique mondiale. La Tchécoslovaquie se félicite que la question de la sécurité économique internationale soit désormais examinée à l'ONU, car c'est un premier pas dans cette direction.

19. L'un des problèmes les plus importants auxquels l'humanité doit aujourd'hui faire face est celui de la protection de l'environnement. Cette question est en corrélation étroite avec les autres aspects de la sécurité internationale, car l'accumulation des armements, le développement économique et l'ensemble des

rapports politiques ont une profonde influence sur l'écologie. La protection de l'environnement appelle donc la mise en place d'une coopération internationale active, avec la participation de tous les pays et nations.

20. La Tchécoslovaquie est fermement convaincue que tous les différends, même les plus complexes, peuvent et doivent être réglés exclusivement par des moyens politiques et par la négociation, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux normes du droit international et aux principes de la réciprocité, de l'égalité des obligations et de la sécurité non diminuée de toutes les parties. Ce n'est qu'en appliquant systématiquement, sur la base de ces principes, les dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale dans les relations internationales que l'on pourra atteindre les objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies concernant l'établissement de la paix.

-----